



Paris, le 23 décembre 2008

Adhésion aux recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées

Dans sa séance du 19 décembre 2008, le Conseil d'Administration de Nexity a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Le Conseil a observé que la quasi-totalité des recommandations étaient d'ores et déjà appliquée dans la Société, s'inscrivant dans la démarche de gouvernement d'entreprise mise en œuvre depuis de nombreuses années. En conclusion de ses délibérations, le Conseil a décidé d'appliquer ces recommandations.

L'application des recommandations AFEP-MEDEF fera l'objet d'un suivi du Comité des Rémunérations. L'ensemble des éléments de rémunération fera l'objet d'une communication détaillée conformément aux recommandations AFEP-MEDEF.

Le Conseil a confirmé que la Société se réfèrera au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF ainsi complété pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225.68 du Code de Commerce, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006.